L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 12 OCTOBRE 1889.

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a m	No2 Fast mail 4:00pm
No3 Express 5.43p.m.	No 4 Express 8:05a.m.
No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autre endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg; les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harrison pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.
P. R. ROGERS, Agt. pas.-gen. p. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
E. W. HOW, Agent-gén. p. pass, Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M. Nlle-Orléans, Lne.
6 nov—

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 98 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et au Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St-Charles et au dépôt, coin Presse et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass agent, Nlle Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville:

TOUS LES JOURS (le dimanche et le mercredi exceptés, à l'arrivée du train de 4heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mociael's landing:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de [illegible] A. M.
DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de [illegible] P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.
Prix [illegible] pour toutes les localités, jours d'excursion. $1 00.

[illegible] tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue [illegible]

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les paquebots de cette ligne favorite [illegible] partiront de la jetée No [illegible] du Nord, au pied de Morton street [illegible]

CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 12 octobre
LA BOURGOGNE, [illegible] samedi, 19 octobre
LA BRETAGNE, [illegible] samedi, 26 octobre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine......$90 et $100
[illegible] selon les accommodations.
[illegible] classe......$60

Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 16 octobre, à 8 A. M.

La ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.

[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. C.

Passage—Cabine......$40
Entrepont......20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 22jan—

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie...	$211,498 42	
Primes de rivières...	34,739 56	
Primes maritimes...	9,579 31	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887.	78,727 97	
		$334,599 74
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	$65,501 30	
Primes remboursées.	20,191 56	
Réassurances...	30,519 52	
Commissions...	24,003 65	
		160,216 33
Primes nettes acquises...		$174,383 41
A ajouter intérêt...		35,892 97
Total des recettes...		$210,276 38
Moins—		
Pertes par le feu, payées...	$76,392 00	
Pertes de rivières payées...	3,142 66	
Pertes maritimes payées...	3,503 65	
Pertes non ajustées et non échues...	32,351 49	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences...	41,977 07	
		156,367 85
Profits nets...		$53,908 53
A ajouter, gains de profits et pertes...		8,306 23
		$62,216 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	246,530 00
Actions de banques et autres	138,203 00
Billets à recevoir	21,482 21
Argent comptant	28,047 87
Propriétés foncières	25,628 35
Primes en voie de collection	34,991 08
	$662,012 51

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	65,501 30
Réservé pour pertes non payées	32,351 49
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats	300 00
Dividendes	18,750 00
Surplus	150,110 72
	$662,012 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888 (CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. B. Thompson,
G. W. Sentell,	Walter C. Flower,
I. L. Lyons,	Jos. Vignes,
Colonel T. L. Macon,	A. Xiques,
N. Landry,	J. M. Walsh,
Chas. Holloway,	T. S. Waterman,
F. J. Odendahl,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Wheeler,	A. M. Silbernagel,
J. M. Frankenbush,	A. G. Lobdell,
Simon E. Marx,	Lloyd R. Coleman,
P. J. Cockburn,	C. Hernandez,
R. T. Cottam,	O. Elmer,
J. A. Braselman,	J. A. C. Wadsworth,

A. M. Delavallade

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L.S.}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendie...	$121,562 03	
Primes maritimes...	2,491 62	
Primes des rivières...	1,260 27	
Total des primes...	$125,314 36	
A ajouter: Primes non acquises de 1887...	37,146 58	
		$162,76[illegible]
A ajouter: Intérêt, profits et pertes...	$26,374 15	
Moins salaires et dépenses générales...	13,253 62	
		13,119
Fonds de surplus de 1887...		19,397 00
Total...		$[illegible]
Pertes payées—		
Sur risques de feu...	$71,995 24	
Sur risques maritimes	3,174 79	
Sur risques de rivières	1,200 00	
	$76,370 03	
Compte de réassurance...	31,669 88	
Primes remises et commissions...	47,760 86	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et souscriptions...	8,764 48	
		164,565 20
Profits bruts...		$100,073 40
Réservé pour primes non expirées...	$44,609 42	
Pertes non payées...	11,587 56	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888...	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889...	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888...	24,476 05	
	$100,073 40	

ACTIF

Billets reçus pour primes...	$317 68
Primes en voie de collection...	29,463 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)...	22,275 00
Prêts sur hypothèques...	5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes...	160,063 00
Stocks de banques, d'assurances et autres...	21,379 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières...	69,519 34
Meubles de bureau et accessoires...	4,667 44
Argent comptant et en banque...	19,123 63
	$390,073 40

PASSIF.

Capital-actions...	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	44,609 42
Pertes non payées...	11,587 56
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1888...	24,476 05
	$290,073 40

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 60, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMANN,	JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD,	J. E. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	C. E. FISCHER,

GEO. LIEDLICH.

12 jan—1m

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles, adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule M; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:		
Sur risques de feu...		$[illegible] 148 00
Sur risques de marine...		[illegible]
Sur risques de rivière...		[illegible]
		$[illegible]
A ajouter, primes non acquises de 1887...		60,600 00
Primes totales...		$[illegible] 297 50
A ajouter, intérêts et profits et pertes...		12,896 94
Revenus...		$[illegible] 194 88
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$66,845 65	
Sur risques de marine...	1,136 07	
Sur risques de rivière...	747 81	
Total des pertes payées...	$68,730 12	
Retour de primes et cancellations...	4,471 48	
Commissions...	[illegible]	
Réassurances...	12,[illegible]	
Taxes et Licenses...	4,136 [illegible]	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc...	31,947 86	
Déboursés...		$126,168 83
Surplus...		$113,031 [illegible]
Primes non acquises de 1888...	$60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées...	22,000 00	
		82,716 00
Bénéfice net...		$29,315 96

ACTIF.

Argent en caisse...	$62,275 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi...	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats...	11,762 68
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 p 0/0...	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans...	126,829 00
$46,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans...	69,440 00
Primes en voie de recouvrement...	12,891 05
Prêts sur hypothèques...	37,664 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes...	4,486 01
Actions et autres valeurs...	12,144 80
Meubles et installations de bureau...	2,500 00
Total...	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les profits s'élevant à $29,315 96, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques d'incendie...		$97,630 46
Ajoutez: primes non expirées pour 1887...	$20,468 44	
Sauvetage et produits et pertes...	713 51—	21,180 95
		$108,811 41
A déduire:		
Pertes par les incendies...	$30,733 04	
Réassurances...	6,449 58	
Primes remboursées...	3,563 06	
Commissions et courtage...	4,417 68	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc., moins escomptes et intérêt...	23,173 63	
		61,336 96
		$47,454 45
Réservé pour pertes non ajustées...	$2,275 00	
Intérêt payé le 1er juillet 1888...	7,412 77	
Intérêt et dividendes déclarés ce jour...	14,887 11	
Réservé pour primes non acquises pour 1888...	21,907 61	
		$47,454 45

ACTIF.

Billets d'actions pour capital...	$2,927 58
Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques...	161,795 96
Billets à recevoir...	3,156 12
Propriétés foncières...	15,000 00
Argent en banque et comptant...	67,448 31
Primes en cours de collection...	41,062 49
Meubles de bureau et accessoires...	4,572 53
	$394,972 99

PASSIF.

Capital-actions...	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues...	3,275 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888...	21,907 61
Intérêt et dividende, fonds de réserve et surplus...	119,790 44
	$294,972 99

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 23e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. BIERHORST,	JNO. FITZPATRICK
T. PRUDHOMME,	PETER BLAISE,
O. TAYLOR GAUCHE,	A. E. SIEWARD,
P. DORRE,	I. L. MAACSON,
JACOB SCHOEN,	I. H. [illegible],
I. N. MARKS,	I. E. SCHIERMANN,
JNO. EVERETT,	W. MARKS,
OTTO THOMAN,	P. EGAN,
A. A. MAGINNIS	GEO. SETZMANN

THE NEW-ORLEANS BEE, L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Qu'il soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont associées et se sont constituées en corporation pour les objets et aux fins ci-après mentionnés, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction choisira; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations en concerts qui seront données, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisée en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent, et la dernière de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec siège choisi par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, avec avis au souscripteur, canceller la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et, comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, et à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier, de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels aura, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Ils ne seront ferout partie les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soient conformées à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, R. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Sommer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Angel, Dr F. Loeber, Henry Buddig, Chr. Henson, C. H. Miller, Leopold Christ, Max Heller, E. M. Mueller, Maximilian Hermann, M. Vonderbank, John Strenna, R. C. Heiser et H. Hirschling.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, seraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou ses pouvant d'actionnaires, et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il élira les officiers et des comités et d'engager de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les membres et agents nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. M. Benzenc, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant, et Maximilian Hermann, président du département du festival. Les vacances quelconques qui peuvent se produire seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quels qu'en soit la nature, de la corporation, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera *ipso facto*, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions; de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à s'être responsabilité que le paiement de la somme due sur ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus mentionnées et moi, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. E. Benzenc,
A. G. Ricks,	F. Buckert,
Fred Peters,	H. E. Michel,
J. G. Hastie,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Ph W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Sommer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Nell,	Albert Heine,
Frantz & Opitz,	H. L. Franz,

Jacob Schoen, par Franz Augustus Rice,
Henry Rice,
German Singing Society of the Sixth District
Ernst Seeman, President.
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited" a été ce jour enregistré dans le livre 395, folio 189.

Nouvelle-Orléans, 6 mai 1889.

GEORGE GUIBAULT, Annotateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 6 mai A. D. 1889.

W. O. HART, notaire.

7mai—6f en 30 j

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces, Fièvres et suites de Fièvres

QUINA-LAROCHE

16,600 fr. de récompenses — six grandes médailles d'or

Paris, 22, rue Drouot. — New-York, Fougera & Co.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. 1 FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 30, PARIS

VICHY

Administration: Paris, 8 boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. Paul Gelpi & Bro. Brulatour, Marcel Majeau

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au

THAPSIA

à la Marque de Reboulleau et Lemoine

de la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 11 octobre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette saison...	$10,937,312 00	$1,361,289 00
Même temps la saison dern.	9,239,760 00	1,473,665 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

Compilé par Thos G. Rehnson, Directeur.

ACTIF

Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales...	$2,272,100 00
Autres items, comptant...	130,200 00
Change à vue sur N. Y. ...	1,514,200 00
Change étranger...	75,500 00
Dû par des banques et banquiers éloignés...	440,700 00
Prêts et escomptes...	18,327,600 00
Autre actif comptant...	4,523,700 00
Total...	$28,794,900 00

PASSIF:

Circulation...	942,000 00
Dépôts...	17,385,400 00
Dû à des banques et des banquiers éloignés...	1,302,700 00
Autre passif dû à des banques et banquiers...	2,166,400 00
Autre passif comptant...	23,400 00
Total...	$21,819,900 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders...	$2,400	
Prêts...		107,400
Dépôts...		70,600
Dû aux banques et banquiers...		35,600

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

Monnaie — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 20-piastres mexicaines, $19 60, ou moitié américaine, 90@95c; or lingot, américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 73@76; sols péruviens, 72@73; pesos chiliens, 72@75, argent en masse américain, 80c. par oz.; 5-franc, 85@90c.; argent anglais, par £, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90, billets de la Banque de France, [illegible], rixdollars, [illegible]

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en bonne demande et ferme.

[illegible]

New-York—Taux de l'argent 6 pour cent.

Londres — Taux de la Banque d'Angleterre 5; consolidés 97 1/16 à 97 5/16; argent en lingots 43¾; U. S. 4 à 128 et intérêt.

Paris—Rentes 87.27½.

CHANGE.

STERLING—Commercial [illegible] 4 [illegible]. Le STERLING est stable.

Commercial (60 jours)... 480½@481
[illegible] ...484

Les FRANCS sont stables.

Francs de commerce (60 jours)...5 25
Traites de banques (60 jours)...5 21¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est facile.

Achète de commerce $1 75 d'escompte.

Traites de Banques au pair.

Les banques tirent des chèques au pair pour le montant de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

15 actions du Southern Ins. Co......... 36½

Appel de 2 p. m.

10 actions du Crescent City RR Co...... 96
10 actions du Crescent City RR Co...... 96½

ACTIONS ET BONS.

Derniers cotes en N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l...	100	109	102
Bank of Commerce...	10	9½	9¾
Canal & Banking... Co...	100		161
Citizens...	100	20	30
Germania National...	100	190	
Germania Savings...	100	170	
Hibernia National...	100		
Louisiana National...	100	170	
Metropolitan...	100	142	139
Mutual National...	100	132	129
N O National...	100	600	
People's...	50	81½	82
State National...	100		120
Union National...	100	197	
Whitney National...	100	230	250
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins...	100	45	50
Factors and Traders Ins...	100	104	12½
Firemen's...	50	62	60
Germania Ins Co...	100	118½	
Hibernia Ins...	100		56
Home Ins...	100	22	
Hope Ins...	50	76	75
Lafayette Mutual...	40	64½	65
Mechanics' and Traders...	100	118½	
N Orleans Ins As...	50	23½	
N Orleans Ins Co...	50	30	
[illegible] Mutual Insurance...	100	124	
Southern Ins Co...	100	36½	30
Teutonia...	100	125½	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton...	100	95½	97½
Crescent City...	100	96½	96½
Canal and Claiborne...	50	21¼	22
New Orleans City...	100	113½	115
Orleans...	50	62	
St Charles Street...	50	71	73
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co...	100		
C O Slaughterhouse...	50	40	40½
Esp Bonded Warehouse...	100	32½	
Jefferson City Gas Light Co...	100	71½	
Consumers' Ice Co...	100	97	100
Louisiana Ice Man Co...	50	1	2½
Louisiana State Lottery Co...	100	900	
La Oil Co...	100		
Metairie Cimetery Ass...	100		
N O Gas Light Co...	100	36½	37
N O Waterworks Co...	100	76	78
Crescent Oil Co...	100		
Sugar Shed Co...	60	30	
Southwestern Brush Electric Light Co...	100		
Louisiana Electric L't Co...	100	60	
Jockey Club...	100		
Crescent City Brewing Co...	100	40	
Bons d'Etats.			
Louisiana 4s...		87½	88½
Louisiana 2's...		40	45
Bons de ville.			
Premium...		129½	140
Premium drawn number...		135	
Privilege on Premium...			
Consolidated 6's...		108½	
[illegible]		105½	110½
Consolidated Extended...		108½	
[illegible]		108½	110½
Extended 6's...		107	
— Railroad...			
— Waterworks...			
— Park...			
City 6 0/0 certificates...		102¾	103¾
City 6 0/0 Ctfs for Consol Coup		106	106¾
City 5...		100¾	101
City 7's old...		112½	115½
— new...		112½	
— gold...			
Bons divers.			
U S 4s...		126¾	
Canal & Claib. 2d RR mort...			
C., St. L. & N. O. R. R. Co...			
Jackson RR 2d mort. coup...			
Jackson RR 2d mort. deb...			
Cotton Exchange Stock...		190	230
Produce Exchange Stock...		65	75
Stock Exchange Stock...			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock...			
Morgan's L & T 1st gold mort.		123	120
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		90	
C. C. Brewing Co. bds...			
St-Charles street Co mort...			
Crescent City Lot...			
— new...			
N O City RR Co mort...		122½	
St-Charles St RR mort...			
N O Waterworks Co mort...			
La Ice Mfg Co 1st mort...		102	
La Ice Mfg Co 2d mort...			
Lower S. Cotton Press mort...		100	
La Electric L. 1st mort...			
— 2d...		97	
Cotton Exchange 1st mort...		105	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884...		50	
State Warrants, [illegible]		46	46
do do do 1886		46½	46
do do do 1887		51	
do do do 1888		46	56
Police Ctfs...		30	
School Ctfs...		30	
City Scrip, old...		25	
— new...		35	36
Ins. In. Ctfs. on State Canals...		30	36
City Scrip en vertu de l'acte 96 de 1890...			60
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)...		16¾	25
Unpaid State Coupons prior to No 12...		30	30
Unpaid City Coupons...		20	
Half and Coupons...			
State School Warrants...		37	55
Unlisted Securities.			
Alma Rowe Gold Mi'ng Co		10	.50
Plata Reina...		10	1½
Bonbonnes...		1	.02
Mossback...		10	1.45
Mountain View...		1	.21
Georgiana...		1	
Ryland...		1	.12
Lafayette Brewing Co...		100	75	100
Louisiana Brewing Co...		100	196	220
Pelican Brewing Co...		50	40	50
Southern Brewing Co...		100	425	600
Weckerling Brewing Co...		100	94	
Sugar Exchange...				100

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Ouverture à Lansa. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et autre rapport venant du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 7,000 balles, comprenant 750 à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ¼c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary...	8⅞	8⅞
Ordinary...	8⅞	8⅞
Good Ordinary...	9⅛	9⅛
Low Middling...	9 13/16	9 13/16
Middling...	10	10
Good Middling...	10 3/16	10 3/16
Middling Fair...	10 7/16	10 7/16
Fair...	11 3/16	11 3/16

FUTURS.

Stables.

Janvier 9.69 à 9.70; février 9.75 à 9.76; mars 9.82 à 9.83; avril 9.89 à 9.90; mai 9.95 à 9.96; juin 10.01 à 10.03; juillet 10.07 à 10.0[illegible]; août ——— à ———; septembre ——— à ———; octobre 9.77 à 9.78; novembre 9.64 à 9.65; décembre 9.64 à 9.65.

Les ventes comprennent 32,300 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 à Mobile 9⅞ à Savannah 9¾ à Charleston 10 à Wilmington [illegible] à Norfolk 10¼ à Baltimore 10¼ à Boston 10¾ à 10⅞ à Philadelphie 11 à Memphis 10 1/16 à Augusta 9 13/16.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.

Coton: Middling Gulf 10⅞.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,16 à 10,17; février 10,22 à 10,23; mars 10,29 à 10,30; avril 10,36 à 10,37; mai 10,42 à 10,43; juin 10,48 à 10,49; juillet 10,53 à ———; août ——— à ———; septembre ——— à ———; octobre 10,54 à 10,55; novembre 10,16 à ———; décembre 10,15 à 10,16.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 242,783 balles; même temps l'année dernière, 155,450 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 982,752 balles; même temps l'année dernière, 686,382 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 122,631 balles; même temps l'année dernière, 67,090 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 521,346 balles; même temps l'année dernière, 313,421 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 136,173 balles; même temps l'année dernière, 96,693 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 356,456 balles; même temps, l'année dernière, 404,926 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme avec une assez bonne demande.

Coton—6 3/16 pour le Middling Américain.

FUTURS

A peine stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme.

Coton—56¾fr. pour le Bon Ordinaire sur place, 54¼fr. pour le Très Ordinaire, (sur place), 76¾fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes —— boucauts et 574 barils de sucre et 60 barils de mélasse.

Recettes —— boucauts de sucre, 674 barils de sucre, 50 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Nominal.

Choice ——@——
Strictly prime ——@——
Prime ——@——
Fully fair ——@——
Good fair ——@——
Fair ——@——
Good common ——@——
Common ——@——
Inferior ——@——

CENTRIFUGAL—Nominal.

Plantation granulated ——@——
Off granulated ——@——
Choice white ——@——
Off white ——@——
Gray off white ——@——
Fancy yellow clarified ——@——
Choice yellow ——@——
Prime yellow ——@——
Off yellow ——@——
Seconds ——@——

MELASSE—Open kettle nominal.

Fancy — Nominal
Choice — Nominal
Strict prime — Nominal
Good prime — Nominal
Prime — Nominal
Good fair — Nominal
Fair — Nominal
Good Common — Nominal
Common — Nominal
Inferior — Nominal

CENTRIFUGAL—Nominal.

Fancy ——@——
Choice ——@——
Strictly prime ——@——
Good prime ——@——
Prime ——@——
Good fair 14 @16
Fair 14 @15
Good common 14 @15
Common 14 @15
Inferior 9 @10

NOUVEAU SIROP—42@53

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,366; barils riz décortiqué 1,601.

Recettes — Sacs riz brut 3,697; barils riz décortiqué 116.

RIZ ECALE—Stable.

Fancy ——@6⅛
Choice ——@——
Prime ——@——
Good ——@4¾
Fair ——@4¼
Ordinary ——@——
Common ——@——
No 2 ——@——

RIZ BRUT—Ferme.

Cotes du riz brut: $2 25 à 3 65.

RIZ POLI—$12 00 à 14 00.

SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Ferme.

Patents $4 65 à 4 75; extra fancy $4 30 à 4 35; fancy $3 75 à 4 00; choix $3 25 à $3 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 90 à 5 00 le baril; extra fancy $4 30 à 4 40; fancy $3 90 à 4 00; choix ——— à ———; Winnesota flour, Straights $ [illegible] à 5 50; bakers $4 50 à 4 75; patents [illegible]

FARINE DE MAIS—$1 85 à 1 90.

GREAM MEAL—Choice $2 65 à 2 70.

GRITS—Choice $2 75.

HOMINY—$2 75 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$2 50 à 2 75.

OAT MEAL—Comme $6 40 à ——; à $6 25 le baril.

OAT FLAKES—$3 50 en caisses.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 41 à 42 pour le blanc, — à 44 pour le mêlé et — à 45 pour le jaune.

AVOINE — No 2 de l'Ouest 29 à 30; choix — à 32. Red Rust Proof 32 à 33.

SON—— à 67½c.

FOIN—Prime $13 00 à 15 00; Choice $15 00 à 17 00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 5c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont fermes.

MESS PORK—11 75 à 12 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4¾ à 4⅞, short rib sides 6⅛ à 6¼; long clear sides 6 à 6⅛; short clear sides —— à 6¼.

BACON—Epaules —— à 5¼, short rib sides —— à 6⅞; long clear sides 6⅝; short clear sides —— à 6⅞.

GRAISSE—En tierçons, refined, 6 à ——.

JAMBON—11½ à 12½.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les viandes.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS— Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 75 à 11 00; par $10 75 à 11 00; extra prime and rump $9 25 à 9 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Epaulettes 6⅛ à 6½; Bacon clear, chemisées 6⅛ à 6¼; épaules 6⅛ à 6½c; jambon 10c; jambon bien 9¾ à 10¼c; [illegible] choice 11¼ à 12¼c.

Bœuf, bbls—Sacs mess $6 25 à 6 50, plats $7 à 7 50; extra mess $7 00 à 7 25; mess $——; demi-baril—extra mess $4 00 à 4 75; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 25 à 5 50.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime —— à 20¾; good —— à 20½; fair —— à 20; ordinary 19¼; common —— à 17 la livre.

THE—Extra Formosa, 60c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 38; Imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 40 à 60c; hyson and young hyson, 25 à 35 gunpowder, fair to finest 28 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery — Extra 27 à 28c; extra firsts — à 26; firsts 21 à 22; Western Dairy — Extra — à 16 extra firsts — à 13; firsts — à 12; common — Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, — à 12½; Western Cheddars full cream — à 12; Young Americans full cream — à 12; Western twins, full cream, fancy, — à 12; Western flats, fancy full cream, à 12.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 85c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅛c à [illegible]; poches fait 1⅛ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros, un demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

DU PAYS—Pommes rouges du Tennessee 5 à 6c la livre; de la Virginie 7 à 8½c; raisins de la Californie $2 50 à 2 75 la boîte; amandes $3 50; pacanes de la Louisiane 12½ à 23c. la livre, du Texas 8 à 10c; poires Bartlett $2 00 à 9 00 le baril; pommes $3 00 à 3 50 le baril; poires de la Californie $2 50 la boîte.

ETRANGERS — Les oranges de la Louisiane arrivent en meilleures quantités et sont cotées $3 00 à 5 50 par baril; Citrons $5 00 à 7 00; Raisins de Malaga London Layers par boîte $3 00; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues boîtes $1 50 à 2 50 le régime; Dates [illegible] la livre; Dattes persanes [illegible] la livre en boîte; Fard dates 5c. Currants 7 à 8c la livre; Figues sèches layers — à — la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22¢c la liv.; Amandes Tarragone 17c la livre; Noix du Brésil 9c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 14c; marrons italiens ——; Noix de coco $34 00 le 1000, 2¾c pièce au baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $14 00 bid par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 par ton, pour l'exportation $20 00 f. o. b. par long ton.

Oil cake—$19 00 b. bid par long ton ex dépôt. Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 26c bid le gallon in prime cooperage.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.

POMMES DE TERRE—$1 65 à —— le baril.

PATATES DOUCES—$1 75 à 2 00 le baril.

OIGNONS—De l'Ouest $2 00 à 2 25 le baril.

AIL—De la Louisiane 25 à 50c le string.

CHOUX—De l'Ouest 5 à 6c. pièce par 100

CHOUXCROUTE—De l'Ouest $3 75 à 4 00 le baril.

HARICOTS — Choice Northern 4½ Red kidney choice — à — New-York red kidneys 6½ à 7, western white kidney 5½; pois verts 2 à 3½.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volailles, et ½ à 1½c de plus par livre: Western dindes volailles de l'Ouest $4 50 à 4 75 la douzaine, poulets $3 25 à 4 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 5 00; dindes $9 00 à 12 00. Les volailles de la Louisiane $3 75 à 3 00; poulets $1 50 à 3 00; canards $2 50 à 2 75; oies $4 00 à 5 00; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 17 à 18c, ceux de la Louisiane 17½ à 18c.

SUIF—de la livre pour celui de la ville 3¾ de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21½c la livre.

LAINE — Burry 11 à 15c la livre; Louisiana clear 15 à —; clear lake 21 à —.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c, steer et peaux de vaches 26 à 70 livres 3c; kips, 12 à 25 livres, 3c, peaux de veaux 30c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5, dry dint 5½ dry salted 4½c la livre.

PELLETERIE—Otter —— à ——; castor —— à —— pièce; loutre —— à —— pièce; raccoon —— à ——.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 25c.

[illegible] — Mille 2 à 2½c la livre; gâteau 1 à 1½, autre 2¼ à 2½c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à — paire; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie Mode lugs 3 à 5; Leaf 5½ à 11c. Cutting and Fancy cutting lugs 4½ à 12; Leaf 5 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Plug 30c à $1 00; fine medium 53 à 60c; Bright twist and common 11-inch 4's et 5's, 28 à 30c; Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 60 à 85c; gold sweet chewing 30 à 60c; granulated smoking 35 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont de plus par baril. Pitch $1 40 à ——; goudron $3 50 à 6 00 le baril; $3 50 à ——; gradron Rosine—D EFGI 12½@ $1 20; H $1 25; I $1 40; K $1 50; M $1 60; N $1 90; W G. $2 25, W W $3 55. Esprit de térébenthine — à 45. Jobbing 2 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging 1¾ livre 9¼ à 9½c la yard 2 livres 10 à 10½; 2¼ livres 11¼ à ——; Ficelle twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c par yard.

COTTON TIES—$1 12 le paquet.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 35c; steamers $4 50 à la tonne, en gros $3 à 27c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 45c.; steam coal car charge $5 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon...	2 30@	1 35
BRANDIES—Du pays, le gal...	1 50@	2 50
Peche—vieux, le gallon...	2 25@	2 50
Pomme...	2 25@	3 50
COGNAC—Importé — 1882, le gallon...		
1880	....@	4 50
1878	....@	5 50
1875	....@	5 75
1870	....@	6 50
1865	....@	7 40
1860	....@	8 00
1848	....@	12 00
Jules Dupuy & Co's Cognac 1882	....@	5 50
— 1878	....@	7 00
— 1864	....@	9 00
— 1848	....@	10 36
Maggi, Dubouche dos. Cognac 1875	....@	4 50
— 1870	....@	5 50
— 1848	....@	8 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 30 p0 de preuve, par gallon...		
[illegible]	1 05@	1 10
[illegible]	1 05@	1 10
Bourbon...	1 40@	3 32
[illegible]	1 50@	2 50
Scotch, importé...	4 00@	4 25
Irish, importé...	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon...		
[illegible]	....@	2 00
[illegible]	....@	9 00
GENIEVRE—Du pays, le New York ou de Philadelphia, par gallon...		
Hollande, par gallon...	1 15@	1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom...	2 75@	3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse...	3 15@	3 25
Holland, par caisse...	3 50@	9 00
	7 50@	7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon...	32@	36
Zinfandel No 1, à gallon...	50@	70
Claret importé — Ordinaire par barrique...		
Château de famille, par barriq.	55 00@	60 00
[illegible], la barrique...	60 00@	75 00
Médoc, la barrique...	90 00@	175 00
St-Julien, la caisse...	....@	6 50
Margaux, la caisse...	....@	7 00
Pontet Canet, la caisse...	....@	10 00
Larose, la caisse...	....@	14 00
Léoville, la caisse...	....@	14 00
Château Lafitte, la caisse...	....@	25 00
Californie, la caisse...	3 00@	7 50
Château Dillon, par barrique...	125 00@	.....
Marquisette, par barrique...	100 00@	.....
Château Dillon, par caisse...	....@	7 50
VINS BLANCS—Californie le gallon...	50@	75
Château de famille, la barrique	55 00@	60 00
Importé fin, la barrique...	90 00@	175 00
Sauterne, la caisse...	....@	6 50
Sauternes, la caisse...	....@	8 00
Barsac, la caisse...	....@	10 00
Haut Sauternes, la caisse...	....@	10 00
Latour Blanche, la caisse...	....@	20 00
Château Yquem, la caisse...	30 00@	30 00
Madère, la caisse...	3 00@	5 00
Madère, la gallon...	4 00@	5 00
Madère, Gates, le gallon...	4 00@	1 10
Madère, [illegible] le gal...	2 50@	5 00
Xérès, la caisse...	12 00@	26 00
Xérès, Gates, le gallon...	1 00@	1 10
Xérès Genuine Xerès, le gal...		
Porto, la caisse...	1 50@	5 00
Très Vieux porto, la caisse...	20 00@	4 00
Porto, Gates, le gallon...	4 00@	10 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz...	....@	30 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay...		
	....@	34 75
Extra Dry...	....@	32 75
Heidsieck & Co. extra dry, qts.	....@	28 00
Heidsieck & Co.'s Dolmonico, qts	....@	30 00
E. B. Pol & Co.'s qts...	....@	30 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal qts...		
Perrier-Jouet—Spécial, quarts	....@	30 50
Moet & Chandon, white seal, qts...	....@	30 50
Pints $2 de plus par caisse.	....@	30 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Wood Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sap'n Tim No 1	$15 00	Plank No 1...	$12 00
No 2	13 00	No 2...	12 00
No 3	10 00	No 3...	10 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1...	14 00
No 2	11 00	No 2...	12 00
No 3	7 00	No 3...	10 00
Celling No 1	12 00	Weath Bds No 1	12 00
No 2	10 00	No 2...	10 00
No 3	10 00		
Boards, No 1	12 00	Boards No 2...	9 00
No 2	10 00	No 4...	6 00
YELLOW PINE—DRESSED.			
Flooring No 1...	20 00	Celling, No 1...	16 00
No 2	18 00	No 2...	14 00
No 3	13 00	No 3...	12 00
Weath Bds No 1	12 00	Boards, No 1...	10 00
No 2	10 00	No 2...	12 00
Boards No 3	12 00	No 4...	10 00
CYPRESS.			
Boards, No 1...	20 00	Boards, No 2...	20 00
No 3	18 00	No 4...	18 00
No 5	15 00	No 6...	17 00
Dr'ed Bds No 1	20 00	Dr'ed Bds No 2	21 50
No 3	15 00	No 4...	17 00
No 5	15 00	No 6...	17 00
WHITE PINE.			
No 1	15 00	No 2...	10 00
No 3	5½		

Mahogany lumber...	
Cedar lumber...	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	5 00@ 7 50
Oak lumber...	25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split...	
Laths, per 1000...	2 50@ 3 00
Alabama lime...	75@ 1 50
Ciment domestic...	95@ 1 00
Ciment, imported...	1 75@ 2 00
Slate...	2 75@ 3 00
Brique—Lake and L. O. R. R.	5 75@ 7 00
Paving...	8 00@ 10 50
Ordinary...	7 00@ 8 50
Sand...	20@ 25
Shells, small...	@ 40
Shells, large...	1 25@ 1 50
Plaster, calcined...	1 75@ 2 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs...	$ 50@125
Beaux chevaux de trait...	125@150
Chevaux de selle et de voiture.	250@400
Mulets pour habitations sucrières...	175@250
Mulets, qualité moyenne...	140@175
Mulets pour coton...	100@125
Mulets communs...	40@ 75
Beaux mulets de ville...	225@250

FEUILLETON.

No 8. Commencé le 4 octobre.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

— PAR —

V. VATTIER D'AMBROYSE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'EMPOISONNEUSE.

XIII

Les lettres de la comtesse de Tourgéville et de M. Provenchère furent accueillies le plus gracieusement du monde par le président de la cour.

Maxime ne faillit point à se montrer remplis de déférence et tout disposé à tenir compte des conseils que l'on voudrait bien lui donner. Le grave magistrat se montra enchanté.

—J'aime, disait-il, l'audace dans la jeunesse, et je crois, avec l'adage latin, que la Fortune favorise les entreprises placées sous ses auspices. Je crains, cependant, que vous ne réussissiez point auprès de l'accusée. Nos meilleurs avocats ont vainement essayé de l'intéresser à sa propre cause.

—J'espère un meilleur succès, dit modestement, mais résolument Maxime. Je ne suis pas un étranger pour Mme de la Gérandaye; cette circonstance encore pour elle, la présence, une influence salutaire. Enfin, [illegible] [illegible] innocente, je lui parlerai de mes relations avec son mari. Il me voyait avec plaisir. Quant elle s'apercevra que je parais me rendre à ses protestations, j'en obtiendrai, sans nul doute, une aide sérieuse.

—Vous allez entreprendre une tâche bien ardue, monsieur Dutertre.

—Je ne me le dissimule pas, monsieur le président. Mais j'ai du courage, et, d'ailleurs, mon avenir dépend de la réussite.

Dans la même journée, Maxime se rendit près de l'accusée.

Le premier coup d'œil parut impressionner douloureusement le jeune homme.

Cécile, en effet, se ressemblait à peine. Ses vêtements de deuil flottaient, trop larges, autour de son corps amaigri. Son visage était creusé, marbré par les larmes. Ses yeux, profondément rentrés dans leur orbite, semblaient avoir à peu près perdu la faculté de la vision, tant ils étaient mornes et fixes.

Elle ne parut pas entendre lorsque la porte de la cellule se referma avec bruit.

La tête appuyée sur le dossier d'un fauteuil de paille, elle restait insensible à tout.

Maxime approcha. Il dut se faire une sorte de violence pour commencer l'entretien. Il ne s'attendait pas à un aussi navrant spectacle, la pitié débordait de son cœur.

—Madame, dit-il enfin, vos amis m'envoient vers vous....

Aucun geste n'annonça qu'elle eut compris.

—Madame, reprit-il, je vous en conjure, écoutez-moi. Je ne suis pas amené vers vous par le seul intérêt qu'inspire votre malheur. Je me souviens de la bienveillante bonté de M. de la Gérandaye. Je sais à quel point il vous aimait et combien vous l'aimiez vous-même, combien vous l'aimez encore! Je suis venu vous dire: "Madame, au nom de cet amour, écoutez-moi! Vous n'avez pas le droit de laisser triompher la malignité de vos ennemis. Vous vous devez à votre fils! Je crois, je sens que vous êtes innocente, aidez-moi à vous sauver!...."

Cécile se leva lentement. Elle porta à son front ses mains amaigries et hâlées, à présent, [illegible] faire effort pour rappeler ses esprits.

Elle plongea dans le regard de Maxime un regard si désolé, que le jeune homme en tressaillit jusqu'au fond de l'âme, mais il reprit vite son sang-froid.

—Répétez, murmura Cécile, ce que vous venez de me dire.

—Je vous ai conjuré, je vous conjure encore, madame, de m'aider à faire éclater votre innocence.

—Mon innocence! vous y croyez donc, vous!....

Il y avait un si pénétrant accent de doute, d'angoisse et d'espoir dans la manière dont ce simple mot "vous" fut prononcé, que Maxime, saisissant une des mains de la jeune femme, y colla ses lèvres et y laissa la trace d'une larme.

—Oui, dit-il, avec feu; oui, je crois à votre innocence. Un moment, j'ai pu être assez fou pour écouter les clameurs de vos ennemis; mais bientôt, reprenant chaque fait, l'étudiant l'éprouvant à l'aide de mes propres souvenirs, je n'ai pu supporter l'idée qu'une aussi infâme accusation pesât sur vous. Je me suis rappelé l'émotion ressentie lorsque, à la Gérandaye, je vous ai vue, épouse si aimante, si attentive, si douce, mère si dévouée, si tendre!.... Et quand j'ai appris que vous renonciez à vous défendre, que vous attendiez avec indifférence un sort horrible, peut-être, je me suis juré de vaincre votre inertie, j'ai voulu venir vous dire que vous n'avez pas le droit de délaisser le soin de l'honneur du nom de votre mari, du nom de votre fils!

—Mon fils! s'écria la pauvre femme. Ah! vous ne savez pas mes tortures lorsque je pense à lui! Vous ne savez pas (j'en demande pardon à celui que j'ai perdu!) combien j'ai plus souffert de cette hideuse accusation qui fait de moi, une mère! l'assassin de ses enfants.... Non, vous ne savez que, plus que l'autre, cette accusation a broyé mon cœur! Je pensais, en perdant mon mari, avoir souffert au delà de la faculté des forces humaines; mais quand on m'a arraché Félix de mes bras, quand on m'a jeté à la face que je devais songer à le faire périr comme j'avais fait périr ses frères!.... comment ai-je pu ne pas tomber morte?.... comment ai-je eu la force de subir cette douleur!....

—Votre courage, madame, doit se retremper dans cette douleur même. Il le faut! Pensez-y. Plus tard, on dirait à votre enfant que vous l'avez privé de son père et qu'il a failli, lui aussi, le dérober à votre fureur!....

L'intelligence de la jeune femme parut se ranimer complètement à ce chaleureux appel.

—Ah! dit-elle d'une voix profonde, Dieu vous a envoyé vers moi, merci! J'allais succomber..... Je frémissais d'entendre chacun m'accuser, de voir le prétendu défenseur de ma cause permanente de mes crimes! Ah! dites-moi, dites-moi ce que je dois faire.... Je veux vivre, maintenant, je veux sauver mon pauvre enfant du malheur qui le menace. Vous ne me trompez pas! Vous prouverez mon innocence...... vous me le promettez?

—Oui, je vous sauverai! répondit Maxime. Il n'est pas possible que je ne puisse réussir à faire passer dans le cœur de vos juges l'assurance dont le mien est rempli. Daignez me formellement, madame, pour votre défenseur, puis confiez-vous à mon zèle, à mon absolu dévouement. J'étudierai, seul, les pièces rassemblées contre vous; je ne viendrai vous en parler que s'il m'est impossible de les expliquer sans votre aide. Pourtant, appelez-moi, si vous désirez me voir plus souvent, j'arriverai sur-le-champ. Enfin, le matin même de l'audience, nous arrêterons ensemble les derniers éléments de votre défense. Dieu et votre présence feront le reste!

—Ma présence! répéta Cécile avec amertume. Ne suis-je pas désignée comme la plus infâme des criminelles? Les parents de M. de la Gérandaye ne seront-ils pas là pour insulter à mes protestations.... pour dire qu'avant d'avoir empoisonné le père, j'avais empoisonné les enfants?....

—Ils le diront, sans doute; mais relevez fièrement la tête. Ayez ce même accent vibrant, sublime. Vous ne ferez pas seulement devant des juges blasés sur toutes les supplications; vous parlerez aussi à des hommes de cœur, à des époux, à des pères; ils sauront reconnaître sur vos lèvres la voix de la vérité. Ayez courage!

—Je tâcherai. Un mot encore, monsieur. Félix, mon bien-aimé petit ange, l'avez-vous vu?

—Je l'ai vu. Il était beau comme une rose de mai.

—Où est-il?

—Chez sa grand'tante, la comtesse de Tourgéville.

—Et.... et....?

Mme de la Gérandaye ne put articuler un mot de plus.

—Je sais de qui vous voulez parler, dit Maxime. Oui, la vieille nourrice est là, soignant votre fils. Je n'ai pas cherché à la revoir. Son ressentiment sauvage m'eût fait trop mal pour vous, madame. J'ai préféré attendre d'être armé fortement pour affronter sa haine.

—Merci du fond du cœur. En prenant ma défense, je ne me le dissimule pas, vous vous aliénez tous ceux qui pouvaient vous ouvrir une brillante carrière.

—Madame, mon premier désir, autrefois avait été de me consacrer au barreau. Jamais je n'ai mieux compris la noblesse, la sainteté de cette profession qu'en songeant à la possibilité d'écarter de vous un avenir horrible.... Adieu, madame. J'ai foi en moi, je vous sauverai!

XIV

L'AUDIENCE.

Le procès était commencé. Il attirait une affluence extraordinaire. La salle d'audience regorgeait de spectateurs; les abords du palais de Justice étaient encombrés.

On eût dit que le monde entier se ruait sur cette proie offerte à sa malignité.

M. Demattre ne croyait plus pouvoir souffrir davantage: la réalité le dépassa.

Il avait aimé Mme de la Gérandaye; elle était devenue le but secret de sa vie; cependant, il l'avait sacrifiée.

Toutes les formules dont la fréquentation habituelle des coupables obscurcissait son esprit avaient pesé sur sa conscience, l'empêchant de contrôler sévèrement les influences d'état sanguinaire, malgré lui, il obéissait.

Et voilà qu'un sujet se dévorait pour Cécile!

Le bruit courait que Maxime Dutertre s'était chargé de cette tâche seulement dans le but d'attirer autour de son nom une attention, une sympathie qui pussent compenser la médiocrité de sa position.

Cela est vrai, sans doute; cela, même, avait dû être sa première pensée. Mais, depuis, il avait vu Cécile!

M. Demattre s'en voulait de prononcer encore le nom de la jeune femme.... Ce nom qui brûlait son cerveau et son cœur, il cherchait à l'oublier, croyant que ce nom seul l'entraînait à une trop grande partialité!

Maxime ayant revu Cécile, le magistrat jugeait que l'ambition du jeune avocat avait un autre but. Il lutterait ardemment, la sauverait peut-être, non à cause des projets de la veille, mais parce que, maintenant, il aimait Mme de la Gérandaye.

Et Cécile pourrait-elle ne pas se laisser toucher par l'amour de celui qui avait cru en elle?

Là était le châtiment.

—Je pouvais, moi aussi, la sauver, pensait M. Demattre. Je pouvais déjouer la calomnie qui s'acharnait contre elle. Maxime n'a point eu peur de lutter, il a résolument commencé sa tâche.... Je le vois, il est plein de confiance, il triomphera.

Ces sentiments tumultueux agitaient le magistrat à l'heure où l'audience s'ouvrait. Il fixa ses yeux sur l'accusée et, désormais, partagea son attention entre elle et Maxime.

Un long murmure s'était fait entendre: la compassion, la malveillance, l'étonnement s'y mêlaient.

Quant à Cécile, son visage, tout affreusement pâli, tout défiguré qu'il fût, exprimait la fermeté; à peine si un léger frisson de ses lèvres et de ses mains avait décelé son émotion.

Elle s'inclina doucement devant la cour, puis chercha du regard son défenseur. Maxime était très pâle également. Ses traits portaient l'empreinte d'une fatigue, d'une tension d'esprit arrivées aux dernières limites.

Il se pencha pour dire quelques mots, et les joues de Cécile revêtirent un léger coloris.

—Qu'il est heureux! murmura M. Demattre.

L'acte d'accusation fut lu. Le magistrat le connaissait bien, hélas! N'en avait-il pas fourni les principaux, les meilleurs arguments!

L'interrogatoire commença.

Faible d'abord, la voix de Cécile devint peu à peu plus claire. On sentait qu'elle recueillait ses forces et demandait à ses larmes de ne point couler.

Elle se borna à répondre négativement aux questions posées et ne se perdit pas en protestations suppliantes; l'auditoire resta tout étonné.

M. Demattre, lui-même, espérait une défense passionnée; mais il surprit le regard de Mme de la Gérandaye se croisant avec celui de Maxime: alors il comprit. Le jeune avocat avait tout prévu. Son plan n'était pas de prodiguer les appels à la compassion, et il ne s'adresserait, ainsi que Cécile, au jury, que lorsque l'instant propice serait venu de frapper un grand coup.

Les dépositions des témoins suivaient la marche ordinaire. Toutefois, là encore, l'étonnement de M. Demattre fut égal à celui de l'auditoire.

Les parents de M. de la Gérandaye n'exagérèrent point leurs sentiments. Ils se bornèrent à raconter leurs premiers soupçons, la certitude ensuite acquise. Puis, lorsque Maxime posa quelques questions, ils y répondirent avec la plus grande modération.

La présence de Cécile avait donc eu le pouvoir d'amortir les haines si vivaces, hier, contre elle? Ou plutôt Maxime avait-il eu l'art de les rendre moins dangereuses?

Une seule personne, Madeleine Bourdin, ne fit pas preuve d'indulgence.

La vieille paysanne s'avança à la barre des témoins d'un pas grave, presque majestueux.

Strictement vêtue de noir, sa face ressortait blême, sévère, sous le capuchon de la mante qui l'enveloppait en signe de deuil.

Invitée à dire la vérité, rien que la vérité, elle leva les yeux sur le Christ placé derrière les juges.

—Dieu voit mon cœur, dit-elle. Il sait que je ne désire qu'une chose: la punition du crime. Mon pauvre Armand ne dormirait pas tranquille dans sa tombe lâchement ouverte si son assassin vivait calme, heureux....

Un frémissement passa sur les auditeurs au son de cette voix ferme, haute, vibrante.

Maxime devenait plus pâle, il sentait que, devant un tel témoin, aucun artifice de parole ne pourrait prévaloir.

Cécile ne tressaillit même pas. Elle aussi regardait le Christ, et ses lèvres paraissaient murmurer une prière.

—J'ai été la nourrice de M. de la Gérandaye, reprit Madeleine, et je ne pensais guère en le voyant devenir chaque jour plus fort, plus robuste, que mes mains l'envelopperaient dans le drap mortuaire!.... Jeune homme, il avait tout pour lui. Il aurait pu prendre une femme de son rang et ça m'attrista quand le contraire arriva, parce que j'ai toujours aimé la famille.

—N'avez-vous pas eu, dès ce temps, quelques difficultés avec Mme de la Gérandaye? demanda le président.

—Non, vraiment. Je n'étais pas contente de la voir devenue ma maîtresse; c'était tout. Deux enfants réjouirent mon vieux cœur. Oh! je les ai bien aimés, eux! Ils étaient si mignons, ils avaient de si belles couleurs, ils jasaient déjà si bien! Voilà que, tout à coup, l'un, dernier, l'aîné, qui marchait déjà comme un petit homme, saisit une grappe de raisin placée dans une corbeille sur la table de la lingerie.

Sa mère arrive, elle voit cela et dit, en retirant le raisin des mains du petit:

—Ce fruit n'est pas mûr, il lui ferait mal.

Bien vite, elle va faire elle-même un verre d'eau sucrée et force le pauvre ange à le boire.

Dans la nuit, il est pris d'une fièvre horrible et de convulsions. Dans l'après-midi d'ensuite, il était mort.

On avait ramené un médecin, il dit que c'était les dents. Je ne l'ai pas cru, car les dents ne tourmentaient pas alors le cher petit ange.

Madame, d'abord, parut bien affligée; mais, après, elle disait des choses drôles. Elle regardait le cadet et répétait toujours qu'elle craignait de le voir mourir comme l'autre. Est-ce que c'est naturel? Oui, il est parti, lui encore, parti une nuit où la mère, toute seule, l'a soigné! On ne me permettait pas de m'approcher du berceau! Et la mère n'a pas tant seulement pleuré!

Oh! alors, j'ai eu peur. J'ai supplié Armand de me laisser veiller sur lui et il riait!

Quand le dernier malheur est arrivé, je ne pouvais rien. Mais je l'ai déjà dit et je le répète sous la foi du serment: lorsque la préparais au malheureux Armand sa boisson, il était soulagé; lorsque sa femme prenait cette peine, il devenait plus mal....

Eh bien! nous deux, seules, nous avons soigné le pauvre défunt et, puisque les docteurs ont reconnu du poison, c'est moi ou c'est sa femme qui l'a tué!....

Jamais cette celle qui aurait donné tout le sang de ses veines pour rendre la vie à l'homme, hier son enfant, et celle qui, tenant dans ses bras le mari dont elle enviait la fortune, n'hésitait à écrire, quand la main du malheureux était déjà glacée par la mort!....

Une sorte de frémissement soulevait l'auditoire tout entier. Les regards se portaient avec avidité vers l'accusée, chacun s'attendant à une explosion de douleur, au moins simulée.

Mme de la Gérandaye trompa cette attente. Impassible, à peine si ses lèvres pâlirent, si ses yeux, pour un instant, se voilèrent de leurs longues paupières.

Madeleine Bourdin eut un geste de suprême grandeur. Elle semblait, justicière impitoyable, foudroyer la coupable. D'une voix forte, elle reprit:

—Je n'ai pas voulu laisser partir mon pauvre Armand sans lui apprendre la vérité, et j'ai encore dans mon cœur le cri qu'il a jeté en repoussant celle dont l'amour avait causé sa folie!....

Un spasme terrible bouleversa le visage de Mme de la Gérandaye. Chancelante, elle s'était retournée vers la nourrice.... elle voulait parler.... protester...

Mais non, elle reprit son attitude première et ne chercha pas davantage à atténuer la portée des dépositions des docteurs Berlier et Delamare, non plus que celle du notaire.

(A continuer.)